



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vers une Stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes en Nouvelle-Aquitaine

Contexte

Décision de l'État et de la Région de décliner une SREEE en NA.

> Obligations de la France et Règlement européen N°1143/2014 du Parlement et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE : obligations des EM

=> transcription dans : CE (2016-2017), SNEEE (2017), plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE (2022).



> 2017-2018 : publication de la SNEEE par le MTE

→ courrier aux préfets de régions leur demandant de la décliner dans leur région.

> 2017 : vote par la Région NA d'une stratégie biodiversité intégrant la déclinaison de la SNEEE en lien avec les réseaux territoriaux existants.

> 2019 : lancement de l'élaboration de la SRB copilotée État-Région.



Décision de lancer en parallèle la rédaction d'une SREEE = volet de la SRB.

Ce lien est matérialisé par la Fiche action 14 de la SRB : *mettre en œuvre la SREEE*.



Contexte

La NA : un territoire à forts enjeux pour la biodiversité et propice à l'introduction et à l'installation d'espèces exotiques.

> Conditions favorables à la naturalisation d'un grand nombre d'EE

Plus grande région de France (84000 km²), aux **habitats naturels** variés, à la **géologie** contrastée, au **climat** globalement doux et humide.

> Situation géographique facilitant l'introduction et la propagation d'EE

Carrefour routier, ferroviaire et maritime majeur pour le déplacement des personnes et les échanges de marchandises : interface maritime importante et frontière avec l'Espagne, constituée de 2 grands bassins hydrographiques.

Territoire soumis à une **forte pression anthropique** (urbanisation, agriculture, sylviculture, aquaculture, tourisme, activités de loisirs, ...).

Flore : plus de 800 taxons exotiques (1/5^{ème} de la flore NA) dont 366 envahissants (liste hiérarchisée des plantes EEE de NA, CBNSA, 2022)

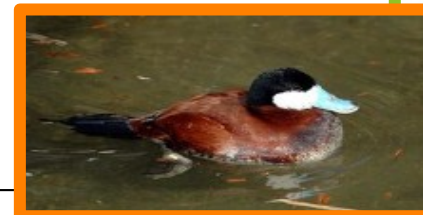
Faune : 348 espèces exotiques recensées dans Fauna (non exhaustif), dont 53 reconnues envahissantes au niveau national (projet de liste hiérarchisée - FAUNA)



Contexte

Les constats de base pour construire un plan d'actions en NA : besoins auxquels doit répondre la SREEE de NA

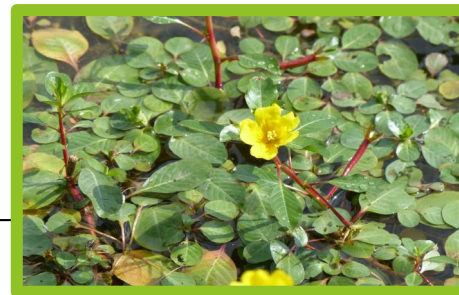
- > Un manque de connaissance exhaustive des acteurs et des actions menées sur le territoire régional.
- > Des réseaux d'acteurs présents de façon non uniforme sur la région.
- > Des lacunes de connaissances sur les espèces, les méthodes de gestion,...
- > Une dispersion des informations, manque de partage.
- > Un manque de moyens pour agir sur le terrain, l'absence d'évaluation de la pertinence des interventions de terrain, de leur efficacité et de leurs impacts sur les écosystèmes.
- > Une prise de conscience insuffisante des enjeux par la société civile, les décideurs, les financeurs...
- > Une mobilisation souvent insuffisante autour de la problématique EEE.



Objectifs de la SREEE NA

La SREEE doit permettre de :

- > **Renforcer et structurer l'action collective** relative aux EEE sur le territoire de la NA afin de :
 - **améliorer et partager la connaissance** sur ces espèces, leur gestion et les enjeux liés aux EEE,
 - **mobiliser les décideurs et les financeurs, impliquer tous les publics,**
 - **prioriser et coordonner la mise en œuvre des actions** en lien avec les enjeux du territoire concerné et les moyens disponibles,
- > Etre en capacité de **répondre aux obligations réglementaires et stratégiques** de la France, renseigner les bilans nationaux, répondre aux rapports.
- > **Réduire les impacts environnementaux, sanitaires et économiques** des EEE (approche One health).



Principes de la SREEE NA

Les grands principes de la SREEE reposent sur l'approche hiérarchique reconnue au niveau international.

- > **Prévention des introductions et de la propagation des EEE** (plus efficace, moins coûteuse).
- > **Détection précoce des foyers d'EEE émergentes en vue d'une intervention rapide pour une éradication.**
- > **Gestion** (sur la base d'une analyse de risque coûts/bénéfices : pertinence, moyens disponibles, impacts de la lutte...) **des populations d'EEE largement répandues afin d'en réduire les impacts** : confinement, contrôle du front de propagation ou non intervention.

**! prévoir en amont le devenir
des déchets issus de la gestion**



Contenu de la SREEE NA

La rédaction de la SREEE a reposé sur la SNEEE, a été adaptée aux enjeux de la NA dans le cadre d'un GT (têtes de réseaux) copiloté par l'État et la Région et animé par l'ARBNA, avec prise en compte l'avis du CSRPN de NA (favorable, avec remarques).

Partie 1 : la problématique des EEE (généralités)

Sur 10 ans : 2023-2032

Partie 2 : la problématique des EEE en NA

Partie 3 : la SREEE (contexte, objectifs, plan d'actions)

4 axes



9 objectifs
opérationnels



24 actions



AXE I - Amélioration et organisation des connaissances pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE

2 objectifs opérationnels et 7 fiches actions

Améliorer et structurer les connaissances sur les EEE (sur les espèces, les voies d'introduction,...), sur les actions à mener pour **prévenir l'introduction et la propagation des EEE.**

Exemples d'actions prévues dans cet axe :

- Développer les réseaux de veille sur tout le territoire néo-aquitain.
- Bancariser, centraliser et diffuser les données sur les EEE notamment via les plateformes du SINP régional (OBV, Obs. FAUNA).



AXE II - Contrôles, gestion des espèces et restauration des écosystèmes

4 objectifs opérationnels et 9 fiches actions

Actions sur les voies d'introduction et de propagation des EEE, dans l'objectif de limiter leurs impacts (environnementaux, sanitaires et socio-économiques).

Exemples d'actions prévues dans cet axe :

- Formaliser, diffuser et mettre en œuvre une chaîne décisionnelle pour les interventions rapides.
- Prévoir dans les programmations budgétaires annuelles ou pluriannuelles de l'État, des établissements publics, des collectivités ou autres structures, des enveloppes pour répondre aux situations d'urgence.
- Sensibiliser et former sur l'importance d'éviter ou de réduire les perturbations des milieux naturels dans les opérations d'aménagement, les activités, etc.



Axe III - Communication, sensibilisation et formation

2 objectifs opérationnels et 5 fiches actions

Valorisation et partage des informations (connaissances, outils,...),
sensibilisation et formation pour une meilleure prise de conscience des enjeux liés aux EEE, favoriser l'action et améliorer les bonnes pratiques.

Exemples d'actions prévues dans cet axe :

- Développer un portail régional de ressources EEE.
- Organiser des formations et des journées techniques à l'attention de différents publics : décideurs et des gestionnaires de milieux, ...



Axe IV - Gouvernance de la stratégie

1 objectif et 3 fiches actions

Structuration et coordination d'un réseau régional d'acteurs, pilotage de la mise en œuvre et évaluation de la stratégie.

Exemples d'actions prévues dans cet axe :

- Réalisation de bilans annuels et d'évaluations à mi-parcours et au terme des 10 ans de déclinaison en lien avec les acteurs concernés.
- Mise en place et coordination du REEENA.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION